

EDF menacé d'être transformé en «bad bank» du nucléaire

PAR MARTINE ORANGE
ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 17 MAI 2019

Renouvelé à la présidence d'EDF, Jean-Bernard Lévy a pour mission d'engager la « grande transformation » du groupe, telle que la souhaite l'Élysée. À l'avenir, EDF ne serait qu'un producteur public d'électricité nucléaire. Syndicats, experts, cadres de l'entreprise dénoncent ce « Meccano » sans sens industriel, mettant en péril l'ensemble du système électrique et les finances publiques.

Cela n'a été qu'une simple formalité. Jean-Bernard Lévy a été reconduit à la présidence d'EDF lors de l'assemblée générale du groupe le 16 mai. Une première depuis fort longtemps. Aucun président d'EDF n'a vu son mandat renouvelé depuis 1987. Jean-Bernard Lévy, lui, est parvenu à échapper à la sanction. Dès février, il a été reconduit par le gouvernement.

Emmanuel Macron, qui l'avait fait nommer à la tête d'EDF lorsqu'il était ministre de l'économie, l'apprécie : Jean-Bernard Lévy est parvenu à exercer son premier mandat, sans faire de vagues, en parfait exécutant des vues élyséennes, après être parvenu à neutraliser Nicolas Hulot. En interne, cette reconduction « par défaut », selon de nombreux observateurs a été prise avec résignation et philosophie. « *Au moins, on ne va pas passer à nouveau deux ans à expliquer ce qu'est EDF* », constate un cadre.

Jean-Bernard Lévy risque cependant d'avoir un deuxième mandat beaucoup plus compliqué, même si sa feuille de route a été très allégée. Plus question de « *participer à la transition énergétique, d'anticiper les mutations à long terme, de montrer l'exemplarité du groupe en matière d'animation des filières industrielles ; d'être un acteur emblématique du service public* », comme le gouvernement précédent le lui avait demandé, lors de sa nomination en 2014.

Le président d'EDF n'a plus qu'une mission, comme le lui a indiqué le gouvernement dès février : préparer une évolution de l'organisation de l'entreprise pour assurer la pérennité et le développement du nucléaire.

Ainsi se confirment nombre de rumeurs, les propos esquissés par Emmanuel Macron et **les appréhensions de Nicolas Hulot** lors de sa démission en fin août 2018. La transition et la sécurité énergétique, les enjeux climatiques, le service public de l'énergie, tout cela n'est que secondaire. Pour l'Élysée, EDF, c'est le nucléaire, point.

« *Emmanuel Macron ne croit pas aux énergies renouvelables. Pour lui, la réponse au réchauffement du climat, la transition énergétique, passe par le nucléaire* », confirme un proche du dossier. Mais un nucléaire à la main de l'État, faisant assumer toutes les charges et tous les risques au public et aux consommateurs, en masquant les échecs, les impasses et le coût véritable.



Emmanuel Macron et Jean-Bernard Lévy lors d'une visite de la centrale de Civaux en 2016. © Reuters

Dès sa reconduction, Jean-Bernard Lévy est prié de s'attaquer au plus vite à cette « *grande transformation* ». Le lancement officiel de ce projet, nommé Hercule, devait être officialisé lors d'un comité stratégique le 28 mai. Après les élections européennes.

Mais à la grande fureur de l'Élysée, les grandes lignes du projet **ont été révélées par le Parisien** avant. L'État projette de renationaliser EDF – il détient actuellement 83,67 % du capital – et de scinder le groupe entre la production nucléaire d'un côté et toutes les autres activités de l'autre. La seule solution, selon le gouvernement, pour permettre à EDF, déjà très endetté, de faire face au mur d'investissements qu'il doit affronter dans les années à venir pour maintenir et développer son parc nucléaire.

Normalement, la direction d'EDF a jusqu'en décembre pour présenter son projet. Dans les faits, il est déjà bien avancé. Depuis plusieurs mois, l'Agence de participations de l'État (APE) et la direction d'EDF travaillent à la demande de l'Élysée à ce projet. Aidés par des banques-conseils, dont UBS, ODDO, J.P. Morgan ou Natixis, ils ont conçu un schéma qui ressemble très fort aux idées qui trottaient dans la tête d'Emmanuel Macron quand il était ministre de l'économie.

Celui-ci estimait alors qu'il fallait revoir le statut et l'organisation d'EDF. *« Autant le statut de société cotée est une solution pertinente pour se diversifier ou développer le nucléaire à l'international, autant il ne me semble pas optimal pour ce qui concerne le nucléaire en France, compte tenu des contraintes de production, du parc installé, de la régulation. (...) Il serait extrêmement difficile, toutefois, de sortir de ce statut de société cotée. Il faudrait soit trouver énormément d'argent pour racheter toutes les actions, soit rompre le lien entre les activités dans le domaine du nucléaire en France et le reste du groupe »*, affirmait alors Emmanuel Macron **devant la commission des affaires économiques** de l'Assemblée nationale le 22 mars 2016, en soulignant que si cette solution était choisie, elle *« impliquerait donc un démantèlement du groupe »*.

Heureux hasard ! L'APE et la direction d'EDF aboutissent au même plan que celui défendu par Emmanuel Macron lorsqu'il était à Bercy. C'est bien un schéma de démantèlement que le gouvernement est en train de concocter pour EDF.

Afin de pouvoir renationaliser le nucléaire, EDF serait découpé en plusieurs morceaux. D'un côté, une structure serait créée, qui détiendrait 100 % du parc nucléaire, les principaux barrages hydrauliques (la liste ne semble pas arrêtée), ainsi que les centrales thermiques d'appoint. En gros, tous les moyens de production d'EDF. Cette structure serait totalement détenue par l'État.

De l'autre, toutes les autres activités d'EDF en aval, comme la distribution (Enedis – ex-ERDF), les énergies renouvelables (EDF EN), les services

(Dalkia) seraient placées dans une autre structure dont le capital serait ouvert au privé. Dans quelles proportions ? À ce stade, tout semble encore à calculer.

Car dans un premier temps, cette scission doit permettre de faciliter l'opération de reprise publique du nucléaire. Lors du rachat par l'État, les actionnaires actuels d'EDF, selon les schémas étudiés par les banques-conseils, pourraient soit apporter leurs titres à l'opération et se faire rembourser en numéraire, soit convertir leurs actions du groupe en actions nouvelles de la société regroupant toutes les autres activités du groupe.

Cette solution d'échanges de titres pour des actions nouvelles permettrait de réduire le coût de la renationalisation complète d'EDF. Selon des chiffres qui circulent, l'État espérerait ainsi ramener le prix du rachat de l'électricien public autour de 700 à 800 millions d'euros au lieu de 6 à 8 milliards d'euros. De plus, à l'occasion de la scission, le bilan d'EDF serait « retravaillé », une partie des dettes du groupe – plus de 33 milliards d'euros – étant transférés dans la nouvelle structure.

Enfin, cette cotation pourrait permettre de lever de l'argent et conforter les fonds propres d'EDF, nettement insuffisants par rapport aux engagements pris et à venir de l'entreprise, sans que l'État, qui a déjà dû participer à **une augmentation de capital** de 3 milliards d'euros en 2017 pour effacer en partie le désastre de la faillite d'Areva, ait besoin de remettre la main à la poche.

« Un projet de banquier d'affaires »

Pour l'instant, la direction d'EDF est muette sur les négociations qu'elle a engagées avec l'État. Interrogé sur les projets à venir, le groupe n'a pas répondu à nos questions. Sans information autre que celles qui fuient dans la presse ou les rumeurs de couloir, les salariés en sont réduits à essayer de comprendre ce qui se trame. Les premières réactions cependant au projet sont largement négatives.

« Ce projet n'a aucun sens industriel. Il conduit à la désintégration du système électrique, sans apporter de réponse à un vrai problème : l'électricité n'est pas

soluble dans la concurrence libre et non faussée », assure François Dos Santos, secrétaire CGT du Comité central d'entreprise d'EDF.

« *L'avenir d'EDF, c'est avant tout une question de régulation dans l'intérêt du groupe et non de réorganisation dans l'intérêt des banques d'affaires* », réagit de son côté Alexandre Grillat, responsable de la CFE-CGC, qui dénonce une « *tambouille financière qui réduit l'avenir d'EDF à un Meccano capitalistique* ».

« *Il n'y a aucun projet industriel et économique derrière ce plan. Ce gouvernement, avec l'aide de l'Europe, ne sait faire qu'une chose : privatiser* », ajoute Anne Debregeas, responsable de SUD Énergie. « *Ce projet ? Ce n'est qu'un charcutage comptable et financier qui ignore tout des problèmes de l'électricité* », renchérit un ancien responsable du groupe.

Même les salariés actionnaires s'énervent. Ils ont adressé plusieurs questions écrites aux administrateurs d'EDF avant l'assemblée générale, en leur demandant comment ils entendaient défendre « *l'affectio societatis des salariés, des actionnaires et des consommateurs* » dans les opérations à venir et en réclamant que les administrateurs représentant l'État ne puissent pas prendre part ni aux délibérations ni au vote sur l'éventuelle mise sur le marché des filiales d'EDF, afin de prévenir tout conflit d'intérêts.



Le chantier de l'EPR de Flamanville. © Reuters

Voir EDF réduit à un simple fournisseur d'énergie nucléaire, portant tous les risques, sans que les fournisseurs privés en prennent leur part, abandonnant toutes ses missions de service public, renonçant à être un acteur de la transition énergétique, abandonnant

son rôle moteur dans la recherche et les technologies énergétiques d'avenir, est perçu comme inadmissible pour beaucoup.

La désintégration du groupe, séparé entre un amont nationalisé et un aval libéralisé – et sans doute à terme totalement privatisé, redoutent certains –, fait courir un grand risque à EDF, de l'avis de nombreuses personnes, et même plus largement à l'ensemble du système électrique français.

À terme, c'est toute l'organisation actuelle qui disparaît. Plus de distributeur public, disparition programmée des tarifs régulés de l'électricité, soumis alors à la libre concurrence du marché, et peut-être même remise en cause de la péréquation tarifaire qui permet d'offrir un prix équivalent aux consommateurs sur le territoire.

Mais ce sont aussi les contrats individuels et collectifs qui pourraient être remis en cause, en cas de privatisation. Enedis travaille avec des contrats de concession avec les collectivités locales, est garante des installations électriques dans les copropriétés depuis la loi Élan et est propriétaire des compteurs individuels posés dans chaque domicile. Le chambardement juridique paraît immense, voire insurmontable, sans parler des risques financiers qui y sont associés. « *Une folie* », à entendre ceux qui connaissent le groupe.

« *C'est vraiment un projet de banquier d'affaires. Leur intérêt est de tronçonner EDF en morceaux les plus petits possible. Forcément, à chaque opération de découpage, ils touchent leurs commissions. Mais on va mettre en pièces le formidable outil dont nous disposons, à savoir un opérateur d'un service public intégré. En désintégrant EDF, on perd tous les effets de taille critique, la complémentarité des moyens de production, la gestion du réseau* », relève un cadre du groupe.

« *Séparer la production de la distribution, c'est exactement ce que les responsables politiques avaient juré de ne pas faire. Cela donne des catastrophes comme l'effondrement du réseau électrique en Californie en 2001. Cela a coûté des milliards par la suite* », analyse Anne Debregeas. La responsable

de SUD Énergie souligne elle aussi les risques de désoptimisation, de rupture du système, qui demande une gestion encore plus fine depuis l'émergence des énergies renouvelables. « *On risque d'aboutir à un système complexe, opaque, illisible. C'est dans ces situations que surviennent les accidents et les crises* », prévient-elle.

Même si, selon nos informations, certains directeurs d'EDF sont très opposés à ces scissions, l'APE et le gouvernement les jugeraient comme des contreparties indispensables à la nationalisation du nucléaire, pour obtenir l'accord de la Commission européenne. Renationaliser la production nucléaire serait perçu comme une subvention d'État, expliquent-ils. D'autant que le gouvernement ne veut plus privatiser les barrages, comme la Commission européenne l'exige.

« *Ils ont mis le temps, mais ils ont fini par comprendre que si EDF n'avait pas la maîtrise de l'eau et des barrages pour exploiter ses centrales nucléaires. C'était la sécurité même de celles-ci qui était en danger* », explique un proche du dossier.

En contrepartie, il faut faire des concessions à Bruxelles, soutient Bercy. EDF doit se séparer de tout son aval, laisser la concurrence s'exercer librement et devenir producteur pour tous les fournisseurs. Bref, mettre la totalité de la production nucléaire à la disposition du privé.

Un schéma qui a déjà été largement anticipé par la Commission de régulation de l'énergie **dans sa réforme des tarifs régulés**. Cela devrait se traduire déjà par une augmentation de 5,9 % des prix de l'électricité en juin, au risque de mettre encore plus en difficulté les ménages les plus précaires, **avertit le médiateur de l'énergie**.

Pour compléter leur argumentaire, l'APE et les banquiers d'affaires avancent une référence de poids : le modèle allemand. En Allemagne aussi, les deux grands électriciens RWE et EON se sont réorganisés : eux aussi ont voulu séparer l'ancien et le nouveau monde, plaçant d'un côté les actifs anciens (centrales à charbon, centrales nucléaires en voie d'extinction) et de l'autre, les actifs liés aux énergies renouvelables.

L'ennui est que le modèle allemand est un échec patent. En 2018, le gouvernement a dû voler au secours de ses deux grands groupes d'électricité, et réorganiser son système électrique : RWE a pris toutes les activités de production en amont, et EON tout l'aval, et l'État a dû leur apporter une aide financière. Aujourd'hui, Berlin fait l'objet d'une enquête européenne pour subventions. Personne ne sait si la réorganisation mise en œuvre est optimale. Les prix de l'électricité, eux, flambent.

Cette désintégration d'EDF aurait en outre un avantage supplémentaire, selon UBS : elle supprimerait « *la décote de conglomérat* » qui pénalise, d'après la banque, le titre EDF en bourse. Cet argument donne la mesure des profondeurs des analyses des banques-conseils, alors qu'il s'agit rien de moins que de bouleverser tout le système électrique en France. « *C'est surtout un moyen pour l'État de tirer le maximum d'argent des activités rentables d'EDF, sans avoir à traiter les problèmes d'ensemble du système, sans avoir à reconnaître les échecs de la filière nucléaire* », constate un connaisseur du dossier.

Un groupe sans autre avenir que le nucléaire

Jean-Bernard Lévy assure que cette dissociation du groupe en deux sociétés va permettre, grâce aux jeux comptables et de refonte des bilans, « *d'optimiser l'investissement et les finances du groupe* ». Pourtant, rien n'est moins sûr. Car c'est une des tares de ce projet : il n'apporte aucune réponse aux problèmes structurels d'EDF, à commencer par la résolution d'une équation financière impossible.

Depuis plusieurs années, le groupe public fait face à un effondrement du prix de l'électricité, lié notamment à l'émergence des énergies renouvelables, de moins en moins chères : le mégawatt-heure (MWh) est en moyenne autour de 35 euros, bien au-dessus de ses coûts de production du groupe public.

Ouvert au grand vent de la concurrence, EDF perd des clients finals – et donc un canal assuré de vente. Désormais, 70 % de ses ventes sont exposées au prix de marché. 1 euro de différence sur le prix de marché a un impact de 300 millions d'euros dans ses comptes.

Résultat ? EDF a le plus grand mal à gagner de l'argent. D'autant que quand le MWh s'envole sur le marché, EDF, par le fait de sa réglementation, est obligé de vendre sa production au prix fixé par décret de 42 euros le MWh à ses concurrents, donc de ne pas bénéficier des prix du marché.



La centrale de Nogent-sur-Seine. © Reuters

« Il faut revoir le système de régulation. Lorsque le marché de l'électricité a été ouvert, il était normal d'aider à faire émerger la concurrence. Mais dix ans plus tard, la situation reste inchangée. Nous continuons à subventionner nos concurrents, même Engie et Total. Ils n'ont construit aucune capacité de production, ne prennent aucun risque », relève Alexandre Grillat.

Lors de son audition devant la commission des affaires économiques du Sénat, Jean-Bernard Lévy a développé la même analyse : « L'idée même de subventionner davantage des investisseurs privés qui ne se donnent pas le mal de construire la moindre production nouvelle à leurs risques, attendant qu'EDF fasse tout le travail pour ensuite en tirer le bénéfice et nous prendre des parts de marché, est devenue inconvenante. »

Avant tout changement, la direction d'EDF demande une réforme des tarifs de l'ARENH (accès régulé à l'énergie nucléaire historique), qui oblige EDF à fournir 100 TWh, soit environ le quart de sa production, à ses concurrents. Le prix de 42 euros le MWh n'a pas bougé **depuis que ce système a été mis en place en 2010**. Pour la direction, il faudrait qu'il soit porté au moins entre 47-48 euros pour refléter l'augmentation de ses coûts.

Certains connaisseurs disent que pour refléter les vrais coûts du nucléaire, le MWh devrait être au-delà de 50 euros. La direction d'EDF semble avoir mis aussi à

l'étude un projet de prix régulé, qui évoluerait dans un couloir, entre des prix planchers et des prix plafonds, en fonction des prix de marché.

Mais quel que soit le dispositif retenu, il faut obtenir l'aval de la Commission européenne. Tout changement des tarifs régulés a toutes les chances d'être assimilé à une subvention d'État, selon les critères bruxellois. Quelles contreparties exigera-t-elle en échange ?

Même si le gouvernement obtient la réforme tarifaire qu'il souhaite, l'avenir d'EDF n'est pas assuré pourtant. Loin de là. La scission du groupe le priverait d'une partie de ses recettes stables, fournies par la distribution et le réseau de transport, déjà partiellement privatisé, pour ne lui laisser que les recettes de production, soumises aux aléas du marché.

Or ce sont ces recettes stables fournies par ses filiales de transport et de distribution qui lui ont permis de passer le cap de 2016-2017, quand les prix de marché se sont littéralement effondrés. (*lire notre série « Et si EDF faisait faillite ? »*). « Une fois que la béquille du régulé et du renouvelable sera retirée du bilan d'EDF, un parc nucléaire 100 % au prix du marché deviendrait financièrement très risqué en cas de baisse des prix », prévient la banque ODDO.

D'autant que le groupe doit faire face un parc nucléaire vieillissant, donc demandant de plus en plus de surveillance et d'adaptation alors que les risques de sécurité s'accroissent. Un parc qu'EDF ne veut pas non plus réduire, la direction se refusant à fermer ses centrales pour permettre de se développer dans d'autres énergies. Toutes les réserves financières du groupe, soit presque 8 milliards d'euros par an, sont actuellement mobilisées pour assurer le maintien en l'état du parc nucléaire.

Pour prolonger la durée de vie des centrales au-delà de 50 ans – car la direction prévoit de n'en fermer que 3 ou 4 d'ici à 2030 – EDF a lancé un programme de grand carénage, destiné à rénover les centrales nucléaires existantes : il est estimé à plus de 45 milliards d'euros. Une somme qui dépasse les fonds propres du groupe.

Mais il lui faut aussi porter l'EPR de Flamanville qui tourne au fiasco, comme certains le redoutaient depuis longtemps. L'Autorité de sûreté nucléaire a **donné un nouveau coup d'arrêt** au chantier fin avril, demandant la mise en conformité de 66 soudures. « On ne sait plus quand Flamanville pourra démarrer, peut-être 2020, plus sûrement 2021 », dit un responsable du groupe. Ce qui implique de retarder d'autant la fermeture de la centrale de Fessenheim.

En réponse à nos questions, EDF nous indique que: *«conformément aux déclarations du Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, la centrale nucléaire de Fessenheim sera fermée au printemps 2020. EDF s'organise pour prolonger jusqu'au 22 février 2020 l'exploitation de Fessenheim 1 et jusqu'à l'été 2020 l'exploitation de Fessenheim»*. Le groupe précise également qu' *«un point précis sur le calendrier et le coût de construction de l'EPR de Flamanville sera effectué après la publication de l'avis de l'ASN sur les soudures»*. (**voir boîte noire**)

L'EPR de Flamanville, estimé à quelque 3 milliards d'euros au départ, a dépassé les 11 milliards. Chaque mois supplémentaire qui passe représente un coût supplémentaire de 200 millions d'euros, selon nos informations. À son entrée en fonctionnement, le coût du MWh dépassera largement les 60 euros, bien au-delà des prix du marché.

Il y a aussi le projet de Hinkley Point, voulu par Emmanuel Macron lorsqu'il était ministre de l'économie et imposé par Jean-Bernard Lévy **malgré l'opposition de toute l'entreprise**. Ce chantier coûte déjà 1,5 milliard d'euros par an à EDF. Comme redouté, le groupe public a déjà dû réviser ses prévisions très optimistes de départ. Le chantier prendra au moins deux ans supplémentaires, si tout va bien.

Mais il n'y a pas que ce seul risque qui pèse sur Hinkley Point. La Cour des comptes britannique a déjà rédigé **un rapport au vitriol** sur les garanties de prix consenties à EDF lors de la signature du contrat. 92,5 livres par MWh constitue un surcoût intolérable

pour les consommateurs britanniques, au moment où les prix de l'énergie s'effondrent, a pointé l'institution britannique.

« À un moment ou un autre, après le Brexit, le gouvernement britannique va revenir sur ses engagements. Et comme EDF a accepté que les autorités britanniques ne soient pas caution sur la dette, le groupe public va se retrouver à devoir supporter seul un fardeau financier énorme », pronostique, pessimiste, un connaisseur du dossier.

Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement poursuit sa fuite en avant dans le nucléaire en demandant à EDF, qui a récupéré Framatome lors de la faillite d'Areva, d'exercer son rôle de chef de file de la filière. Au nom du maintien de *« l'excellence de la filière nucléaire française »*, celui-ci lui demande de réaliser un nouvel EPR moins coûteux. Le lobby nucléaire assure que c'est faisable et surtout souhaitable.

Comment faire face à une telle surcharge financière, alors qu'EDF croule déjà sous les dettes et se maintient juste au-dessus de la ligne de flottaison – ce qui n'empêche pas d'ailleurs l'État actionnaire de réclamer son dû sous forme de dividendes ?

Dès lors, les investissements avancés – 30 milliards d'euros dans l'énergie solaire, 7 milliards dans le stockage d'énergie – risquent d'être les premiers sacrifiés. Le fait que sa filiale Énergies renouvelables passe dans la partie des activités au privé démontre le peu d'intérêt que portent la direction d'EDF et le gouvernement aux énergies renouvelables. Celle-ci d'ailleurs ne réalise quasiment que des opérations à l'étranger. *« 15 % des énergies renouvelables en France, c'est largement suffisant. Il n'y a pas besoin d'en faire plus »,* dit un témoin proche du lobby nucléaire.

Avec ce *« Meccano capitalistique »*, tout se met en place pour que le système électrique soit totalement désintégré, sans préparer l'avenir, sans amorcer la moindre solution pour la transition énergétique, en recédant les parties les plus intéressantes au privé.

EDF, dans l'esprit du gouvernement et de sa direction, est appelé à être un groupe sans autre avenir que dans le nucléaire. Tel que le projet est conçu, sans recettes stables garanties, il a même toutes les chances de devenir la *bad bank* du nucléaire, portant tous les risques et toutes les charges d'une aventure passée dont le gouvernement, dans un aveuglement coupable, ne veut pas tourner la page.

Les consommateurs et les contribuables, eux, seront priés d'en payer le coût.

Boîte noire

Dans le cadre de cette enquête, j'ai adressé une liste de questions par mail - puisqu'il n'est plus possible de parler directement à un service de presse désormais - à EDF, le mardi 15 mai. A la suite de la publication de l'article, la direction du service de presse m'a joint pour m'indiquer qu'elle n'avait aucun commentaire à faire sur la réorganisation en gestation du groupe mais qu'elle avait des précisions à me donner sur la

fermeture de Fessenheim et sur l'Epr de Flamanville. J'ai naturellement accueilli ces précisions qui figurent désormais dans l'article.

Voici l'intégralité des réponses d'EDF

Conformément aux déclarations du Ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, la centrale nucléaire de Fessenheim sera fermée au printemps 2020.

EDF s'organise pour prolonger jusqu'au 22 février 2020 l'exploitation de Fessenheim 1 et jusqu'à l'été 2020 l'exploitation de Fessenheim 2. Les unités seront arrêtées à l'issue des dates indiquées. Voir : https://clients.rte-france.com/lang/fr/visiteurs/vie/publications/declarations_list.jsp

Concernant l'EPR de Flamanville, un point précis sur le calendrier et le coût de construction sera effectué après la publication de l'avis de l'ASN sur les soudures.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.